

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 21 septembre 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
M. Patrick GIRAUD	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	M. Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Michelle CIERGE
M. Alain COSSON	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Lucas ANTOINE
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
M. Guillaume FRICKER (à Mm Marie-France MARMY)
Mme Anne-Marie OLIVON (à M. Romain FERRIER)
Mme Severine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)
M. Isabelle GROUIEC (à M. Thierry TISSERAND)
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 / Représentés : 6 Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : PAI – Convention d'entretien et de maintenance du poste de relevage des Eaux Usées avec la SEMERAP - Renouvellement

PAI : Convention d'entretien et de maintenance du poste de relevage des Eaux Usées avec la SEMERAP - Renouvellement

VU la délibération n°21 du 26/06/2018 relative à la mise en place d'une convention avec la SEMERAP pour l'entretien du poste de relevage des Eaux Usées sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier ;

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire que la station de relevage des Eaux Usées située sur le PAI, Allée des noisetiers, a été mise en service en 2018. La maintenance de cet équipement est assurée par la SEMERAP, ses services interviennent selon les modalités suivantes :

- Exploitation, surveillance et entretien courant : 1 intervention par mois
- Hydrocurage : 1 fois par an
- Maintenance : 2 interventions par an
- Frais de contrôle technique des installations électriques et de levage : 1 intervention par an

Ces prestations représentent un coût annuel de 1990€ HT par an, Madame la Présidente propose :

- de l'autoriser à signer la convention relative à cette affaire avec la SEMERAP, pour un montant annuel de 1990€ HT ;
- de fixer la durée de la convention à un an renouvelable 4 fois tacitement à compter de la date de sa signature, conformément à l'article 4 « Durée » de la convention ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **APPROUVE** les propositions de Madame La Présidente **à l'unanimité**.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 septembre 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente